Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletin N° 88 **1995 - N° 3**

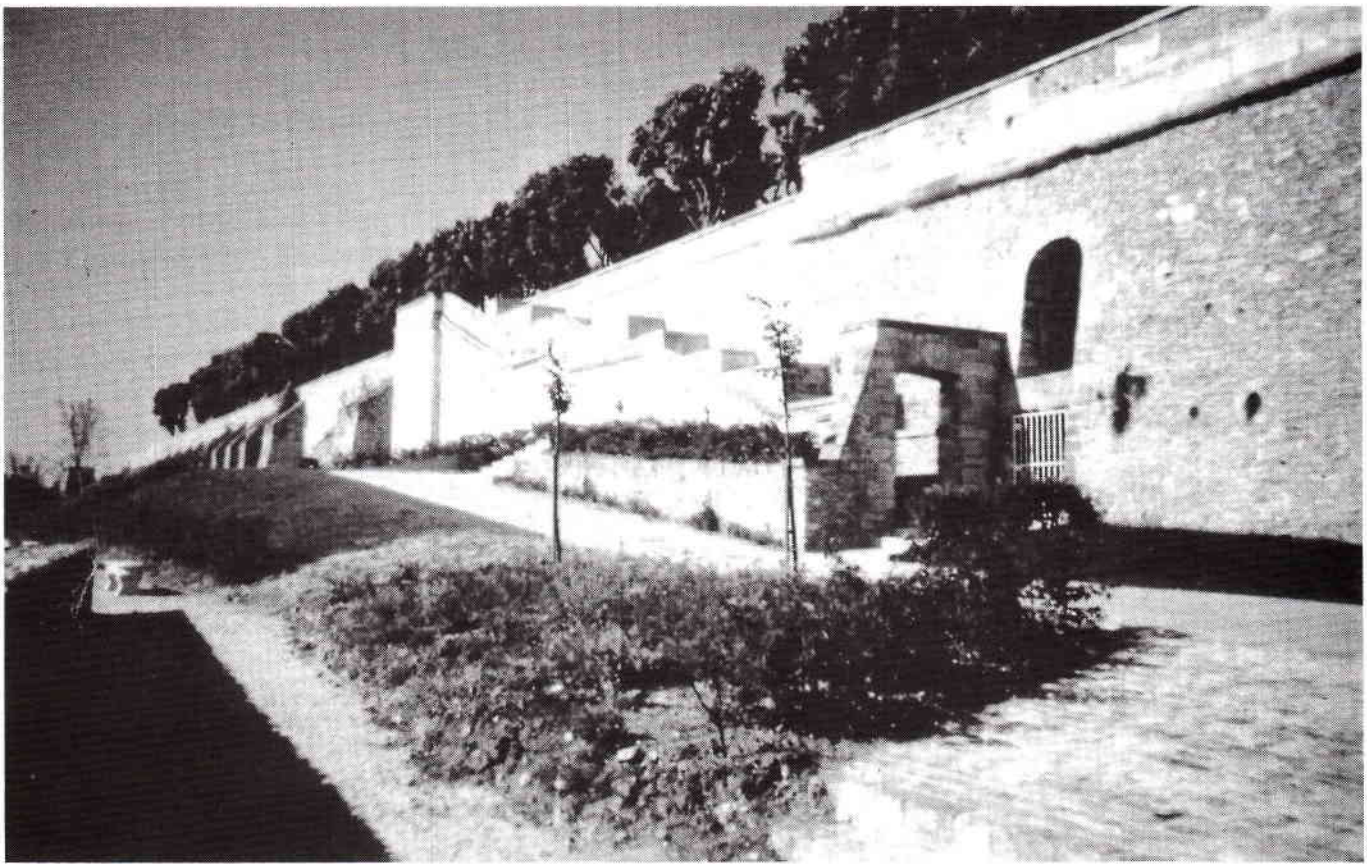

Domaine National de Meudon : Au pied de la Grande Terrasse, la promenade à l'est vue du nord vers le sud avec l'escalier d'Aristote qui relie l'une à l'autre par sa volée nord restaurée *(Cliché : Philippe Canac).*

SOMMAIRE

Stratégies énergétiques pour un développement durable *(2ème partie)* p . 3
Réponse du Maire aux questions posées aux candidats à l'élection municipale des 11 et 18 juin 1995 p . 7
Aménagement de la Promenade à l'est du Domaine National de Meudon p . 11
Promenade à l'est : une grande muraille à découvrir p . 15
Visite du parc forestier de l'Observatoire p . 17
Nouvelles brèves p . 19
Index des principaux articles publiés dans le bulletin du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon de 1990 à 1995 p . 22

TAPISSERIE
SIÈGES
CADEAUX
STORES
PAPIERS PEINTS

"Bellevue Décoration"

Maison fondée en 1926

J. DESCOUT

RIDEAUX
LITERIE
LUMINAIRES
CANAPÉS
TENTURES MURALES

21, rue Marcel-Allégot, 92190 MEUDON - **Tél. : 45 34 11 78** - Fax : 45 34 94 06

HOTEL ★★★ NN
FOREST HILL
157 chambres - Séminaires
☎ **46 30 22 55**
40, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
92360 MEUDON-LA-FORÊT

Les Mousquetaires
Restaurant - Banquets
Buffet Gourmand
129 F TTSC - Vin à discrétion *
* Prix en vigueur au 1-7-1994

Cabinet
J. PILLOT
Toutes Assurances

Votre Assureur

ASSURANCES

28 bis, rue de la République
MEUDON Tél. 45.34.16.13

IMPRIMERIE iR TYPO-OFFSET

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion
92240 MALAKOFF
☎ **47 36 29 45**
Fax : 47 36 88 76

Cadeaux
Objets utiles
pour la maison . . .

l'artisanie

61, rue de la République MEUDON
Tél. 46.26.71.57 Ouvert le DIMANCHE

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comment concilier Développement, Energie et Environnement à long terme?

Deuxième partie[1]

Le scénario NOE (Nouvelles Options Énergétiques)

Dans la première partie de cet article, nous avons montré, à partir d'une analyse rétrospective (sur les 100 dernières années) des lois qui régissent les relations entre le développement économique et la consommation d'énergie, que le progrès technique a permis une forte et constante réduction des consommations énergétiques de la plupart des services (confort, transports, fabrication des biens industriels, produits agricoles) dont notre humanité a besoin pour assurer la poursuite de son développement.

A la lumière de ces éléments, plusieurs équipes de recherche ont proposé depuis quelques années des scénarios énergétiques très différents de ceux qui sont fondés sur une poursuite des tendances actuelles de croissance sans fin des consommations énergétiques et sur un recours croissant aux énergies fossiles et nucléaires (par exemple *Energie pour un monde vivable,* J. Goldemberg et al, La documentation française 1990).

Le scénario NOE (Nouvelles Options Energétiques) dont on trouvera une description complète dans *Atlas des énergies pour un monde vivable* (Benjamin Dessus, Paris, Syros 1994) par exemple, se fixe pour objectif la satisfaction des besoins énergétiques associés à un développement plus rapide des pays pauvres tout en respectant deux conditions essentielles concernant l'environnement à long terme (2100) :
- la minimisation et la stabilisation du stock de déchets nucléaires à très longue durée de vie,
- la stabilisation de la concentration du gaz carbonique dans l'atmosphère.

Malgré les affirmations péremptoires de certains, il n'y a en effet aucune raison de privilégier l'une des menaces citées par rapport à l'autre et de choisir entre les risques climatiques éventuels d'une augmentation de l'effet de serre et ceux liés au stockage de quantités importantes de déchets nucléaires à très longue durée de vie.

Si l'on sait bien que l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre va faire très probablement monter la température moyenne de la surface de la terre, on sait beaucoup plus mal de combien et quand. On parle de 2 à 4°C si la concentration de carbone dans l'atmosphère double, ce qui pourrait bien se produire dans une quarantaine d'années si l'on ne fait rien pour réduire les émissions. Mais on n'a pas encore d'idées précises, ni sur les variations régionales de cette température moyenne, ni sur l'évolution du régime des précipitations.

Pour les déchets nucléaires à très longue durée de vie, la seule solution actuellement proposée est de les stocker dans des formations géologiques profondes réputées très stables en espérant qu'il n'y aura pas de fuite pendant quelques centaines de milliers d'années.

Mais cette solution pose clairement un problème majeur de responsabilité de notre société vis-à-vis des générations futures. Comment par exemple imaginer la pérennité de l'institution qui pourrait se charger de la mémoire et du gardiennage des sites de stockage?

Dans un avenir plus lointain, il n'est pas impossible qu'on trouve les moyens techniques de rendre complétement inoffensifs les déchets nucléaires en les désactivant. Mais il n'existe aujourd'hui aucune indication de faisabilité technique ni économique d'une telle solution.

Par contre, il existe des propositions techniques pour capter le gaz carbonique à la sortie des centrales thermiques à charbon et le stocker, soit dans d'anciens puits pétroliers, soit même au fond des océans. Mais,

1 La première partie a été publiée dans le bulletin précédent n°87.

outre que cela ne résoudrait que 10 à 20% du problème, on est confronté au même type d'incertitude que dans le cas précédent. Peut-on garantir que le gaz carbonique stocké au fond des mers va y rester suffisamment longtemps? S'il ressortait prématurément dans l'atmposphère, nul doute que le remède serait bien pire que le mal. Nous sommes encore loin d'avoir une réponse sérieuse à cette question.

C'est la raison du choix du scénario NOE de renvoyer dos à dos les tenants de chaque solution et de proposer une stratégie du "NI-NI" à long terme. Malgré les deux contraintes majeures ainsi fixées sur les émissions de gaz à effet de serre et les déchets nucléaires, l'étude montre que l'on peut satisfaire les besoins énergétiques à long terme d'une humanité développée de 11 milliards d'habitants, sans avoir besoin d'imaginer de bouleversement technologique.

Dans ce scénario, la consommation énergétique mondiale n'augmente que de 30% en 2020 et 43% en 2060, par rapport à 1994, dans un monde où les inégalités de développement se réduisent sensiblement (le rapport entre les PIB/hab des pays de l'OCDE et ceux du reste du monde passe de 6 en 1994 à 3 en 2060)

Ce type de scénario privilégie la recherche continue de *gains d'efficacité énergétique* dans l'ensemble des pays industrialisés et en développement, qui n'est plus considérée comme *antinomique du développement, mais au contraire comme une des conditions majeures de ce développement.* Il suppose aussi la mise en oeuvre du *potentiel des diverses énergies renouvelables raisonnablement mobilisables* dès maintenant et tout au long du prochain siècle : on peut retenir qu'actuellement, les potentiels réellement mobilisables de ces énergies sont de l'ordre de 3000 Mtep (millions de tonnes équivalent pétrole) alors qu'on en utilise 1350 en 1994 (dont 450 Mtep d'hydraulique et et 870 de biomasse). Elles pourraient atteindre plus de 5 milliards de tep en 2060 et 8 milliards de tep en 2100.

Mais, au delà de ces éléments de nature technique, c'est l'importance accordée à la *diversité des solutions locales comme réponse à un problème global, la solidarité spatiale entre les peuples et temporelle à travers les générations* qui caractérise ce type de projection.

Alors que les projections conventionnelles, basées principalement sur la rationalité de la production de l'énergie, s'accommodent sans difficulté des logiques de concentration économique et de monolithisme technico-économique (voire même fondent ou renforcent ces logiques), les scénarios à bas profil énergétique fondés sur une recherche de rationalisation de chacun des usages de l'énergie à chacun des niveaux d'organisation (domestique, industriel, municipal, national, etc.), imposent une très *forte capacité locale* de choix techniques, économiques et organisationnels.

Des stratégies doublement gagnantes

Mais ces études montrent aussi que, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, les stratégies énergétiques fondées sur l'efficacité énergétique et la diversification des sources d'énergie peuvent se révéler plus rentables que la poursuite des tendances actuelles proposée par les scénarios plus conventionnels : l'ensemble des dépenses cumulées du scénario NOE jusqu'en 2020 est inférieur de plusieurs pour cent à celui d'un scénario médian du Conseil Mondial de l'Energie. Cet avantage ne disparaît que si l'on évalue les coûts avec un taux d'actualisation de plus de 10%. Les stratégies alternatives proposées restent donc valables, même dans un contexte économique caractérisé par la grande préférence pour le présent qu'impliquent des taux d'actualisation élevés.

Il existe donc bien un espace technique et économique de solutions pour satisfaire les besoins énergétiques de 11 milliards d'hommes en 2100, sans rupture scientifique majeure, sans remise en cause des grands équilibres écologiques de la planète et en assurant à chacun les moyens énergétiques de son indispensable développement.

Ces stratégies ne sont pas seulement "sans regret" ou à "regret minimum", comme on le dit parfois frileusement; elles sont en fait *doublement gagnantes* puiqu'elles se révèlent moins onéreuses et présentent des avantages évidents du point de vue du développement durable.

Le développement, l'efficacité économique et la protection de l'environnement, loin d'être antinomiques, apparaissent alors comme les diverses facettes d'un même progrès de l'humanité.

La nécessité d'un apprentissage collectif.

Pourtant, même si l'adoption de stratégies volontaristes de maîtrise et de diversification énergétiques devrait conduire à la fois à une meilleure efficacité économique et une meilleure protection des ressources et de l'environnement de la planète, force est de reconnaître que la poursuite des tendances récentes est loin de conduire sur cette voie, a priori plus souhaitable. En particulier, depuis le contre choc pétrolier de 1986, les efforts de maîtrise de l'énergie se sont très largement relachés dans les pays du Nord comme dans les pays du Sud.

Il est donc urgent de réagir et de mobiliser, institutions, entreprises, collectivités et individus, *sur l'apprentissage collectif* des méthodes et moyens d'action à mettre en oeuvre pour dépasser les nombreuses barrières qui se dressent aujourd'hui sur le chemin du dévelopement durable. Il faut en effet franchir un certain nombre d'obstacles (du marché, des institutions et des individus), imaginer et mettre en place des réformes, des nouvelles procédures, des nouvelles régulations, des systèmes de formation et d'information, des démonstrations, etc., toutes opérations qui présentent des coûts transitoires. Mais ces étapes une fois franchies, on considère qu'il n'y a plus de surcoût associé à la nouvelle stratégie.

C'est bien la signification des résultats économiques obtenus dans la comparaison du scénario NOE avec des scénarios plus dispendieux en énergie comme ceux du Conseil Mondial de l'Energie.

Des priorités pour l'action

Quand on analyse les différents obstacles à franchir sur le chemin de stratégies de développement durable dans le domaine de l'énergie, on se rend compte que ceux-ci ne sont pas tant techniques ou financiers que psychologiques, sociologiques, institutionnels et réglementaires.

D'où l'intérêt de mobiliser les moyens de la communauté internationale sur ce processus d'apprentissage qui suppose en particulier :

- La création de capacités d'élaboration, de décision, de mise en oeuvre, d'animation collective, administrative et technique, aux différents niveaux de décision (capacity and institutional building)

Sans un minimum d'institutions capables de prendre en compte spécifiquement les problèmes de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables, les autres réformes proposées resteront lettre morte. L'efficacité énergétique passe largement par une *spatialisation nouvelle de l'énergie, aussi bien au niveau de la production que de la rationalité de son usage.* Cela suppose une capacité de prise en charge de ces problèmes au niveau local le plus pertinent et donc à la fois une réorganisation institutionnelle et l'appropriation de la culture technique comme de capacités d'animation à ces niveaux.

- L'intégration des préoccupations énergétiques et environnementales dans les décisions de choix des infrastructures lourdes.

Les constantes de temps qui régissent l'organisation de l'espace, espaces ruraux, urbanisme, construction immobilière, création de réseaux, infrastrucures de transport, déterminent largement les possibilités d'évolution énergétique.

Les décisions d'infrastructures lourdes auront des conséquences considérables sur la nature et l'ampleur des dépenses énergétiques des pays en développement comme des pays industrialisés. Il est donc urgent d'afficher de façon prioritaire et dès maintenant des stratégies à long terme dans ces secteurs à grande inertie. Comme le jeu d'acteurs qui conduit à ces décisons d'infrastructure est bien plus complexe que celui qui conduit à la substitution d'un parc de matériels d'usage courant par un autre plus performant, il faut réfléchir aux moyens d'harmoniser les différentes institutions avec les logiques qu'on voudrait leur voir adopter. En particulier pour les institutions internationales, régionales, nationales et locales dont l'intérêt objectif doit se confondre au mieux avec l'intérêt collectif non plus seulement au sens d'une collectivité restreinte mais au sens de l'humanité à long terme, c'est à dire au delà d'une génération.

- L'élaboration de politiques de diffusion sélective d'un progrès technique axé sur l'efficacité énergétique auprès du grand public.

On constate qu'une part constamment croissante des dépenses énergétiques des pays industrialisés comme des pays en développement provient des consommations de fonctionnement de produits à très grande diffusion (voitures, électroménager, éclairage, audiovisuel, etc.). Pour satisfaire les besoins correspondants, des appareils de performances énergétiques très diverses (souvent dans un rapport supérieur à 2 ou 3) coexistent sur le marché pour remplir le même service. Mais comme les frais de fonctionnement énergétiques de ces appareils restent mineurs ou mal connus de leurs utilisateurs, les lois du marché n'ont pas naturellemnt tendance à favoriser les appareils les plus efficaces.

Il faut donc définir et mettre en oeuvre des politiques publiques d'incitation qui permettent d'orienter les consommateurs finaux vers les outils les plus efficaces dans le contexte de marchés grand public.

- Le développement de la coopération Nord Sud en créant les conditions d'un "court-circuit technologique" dans les pays en développement

La solidarité indispensable avec les pays en développement peut trouver un point d'application particulièrement judicieux dans une coopération technologique renouvelée. A l'heure actuelle, même quand c'est la même firme qui fabrique des produits dans différents pays, on constate que ceux-ci ont une bien moins grande efficacité énergétique dans les pays moins développés; les firmes y mettent en oeuvre des

technologies déjà souvent obsolètes dans les pays les plus développés.

Il s'agit de parvenir à provoquer une sorte de "cout-circuit technologique" pour raccourcir la période "d'apprentissage énergétique" des pays en développement et leur permettre d'atteindre rapidement des intensités énergétiques du même ordre que celles des pays industrialisés les plus économes.

- Le développement des énergies renouvelables

A l'heure actuelle, on estime que seulement 17% du total des investissements de production d'énergie est consacré dans le monde au développement de capacités de production d'énergies renouvelables alors qu'il faudrait atteindre un taux de l'ordre de 30% pour exploiter les potentiels mobilisables dans de bonnes conditions économiques.

L'accélération du recours aux différentes énergies renouvelables suppose à la fois la prise de conscience par les pouvoirs publics locaux et régionaux de l'importance des ressources locales réellement mobilisables de ces énergies, le rééquilibrage des efforts de R&D (Recherche et Développement) de démonstration et de prédiffusion vers les filières renouvelables, enfin, la mise en place d'un dispositif financier, par exemple d'un fonds international de roulement pour permettre de financer le surcoût initial des capacités renouvelables supplémentaires (surcoût qui sera ultérieurement remboursé par les économies réalisées sur les combustibles).

Et si la crainte du changement global était en fait une chance pour l'humanité?

A la question d'un développement durable dans le domaine énergétique nous avons montré qu'il existe de véritables réponses à la fois techniques et économiques. Les marges de manoeuvre existent. Nous pouvons dès maintenant mettre en route une stratégie globale et mondiale pour réduire les inégalités, limiter le réchauffement de la planète comme les risques nucléaires et contribuer sur bien des points au développement durable.

Mais cette stratégie impose la mise en place rapide et massive de solidarités nouvelles, culturelles, institutionnelles et financières, à la fois dans l'espace et dans le temps. C'est l'apprentissage d'une nouvelle synergie entre le développement et l'environnement qu'il faut maintenant engager sans délai.

Quel rôle idéologique, culturel, économique, institutionnel, faire alors jouer au concept d'environnement au service de cette stratégie?

La mode aujourd'hui est à l'internalisation monétaire des problèmes d'environnement. Puisque telle activité humaine provoque des pollutions, donnons lui un coût, taxons la, et nous aurons résolu le problème puisque le marché, dans sa sagesse, redressera tout seul les dysfonctionnements constatés.

Certes, il est important d'afficher un signal qui mette en relief le prix qu'on attache à la préservation de l'environnement. Mais à trop vouloir faire entrer de force l'environnement dans l'économique ne risque-t-on pas de le vider de tout contenu idéologique ou culturel? Le risque est alors de négliger les éléments d'environnement non immédiatement monétisables pour des raisons opératoires, soit par ce qu'il existe de fortes incertitudes sur la nature et l'amplitude des risques, soit parce qu'il est difficile de donner un coût précis aux conséquences des dommages recensés, soit enfin parce que la théorie économique est bien désarmée quand il s'agit de prendre en compte des évolutions qui concernent les générations futures.

Dans l'optique d'apprentissage collectif où nous sommes placés, il nous semble essentiel de préserver et renforcer la *dimension culturelle et idéologique du levier de changement* que peut constituer le concept d'environnement. L'environnement doit constituer, comme l'équité sociale ou les droits de l'homme, à la fois une des conditions aux limites et un élément du décor dans lequel doit s'inscrire l'économie, plutôt qu'un terme supplémentaire de la fonction de production. L'incertitude qui paralyse l'action dans le domaine de l'économie n'apparaîtrait plus alors comme un handicap, pas plus que pour les autres problèmes relevant de l'éthique par exemple, mais au contraire comme un moteur du débat d'idées et de l'action politique vers le développement durable.

Benjamin DESSUS

RÉPONSE DU MAIRE AUX QUESTIONS POSÉES AUX CANDIDATS A L'ÉLECTION MUNICIPALE DES 11 ET 18 JUIN 1995

Avant les élections municipales de juin dernier, il a paru intéressant au Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon de soumettre aux différents candidats un questionnaire portant sur les aspects essentiels de ses préoccupations habituelles relatives au présent et à l'avenir de notre ville. Les responsables de cinq des six listes en présence ont répondu (par ordre d'arrivée : Meudon, notre ville; Front National; Objectif Meudon; Meudon-Aujourd'hui et Demain; Rassemblement pour Meudon) et leurs réponses ont été transmises par courrier à tous nos adhérents avant le premier tour de scrutin. Conformément à l'engagement de notre Comité, la réponse venue de la liste "Rassemblement pour Meudon" qui a obtenu la majorité est publiée ci-dessous in extenso sous la signature de M. Henry Wolf, maire sortant réélu.

Il nous a paru qu'il serait agréable aux lecteurs que soit reproduit le libellé des questions; aussi, celui-ci est-il introduit en italiques.

Monsieur le Président,

Vous avez demandé à l'ensemble des candidats aux élections municipales des 11 et 18 juin de vous faire connaître leur position sur différents points concernant la protection de l'environnement et l'urbanisme.

J'ai le plaisir de vous adresser mes éléments de réponse.

1 - PATRIMOINE.

*1.1. Etes-vous favorable à la mise en valeur de la trame verte des coteaux, sous la forme du **"Parc des Hauteurs"**, tel qu'il a été exposé dans le "porter à connaissance" du Préfet des Hauts de Seine, à l'occasion de la révision du POS, incluant la préservation des espaces verts suivants : T.D.F., C.N.R.S., Montalets, Rodin et Fondation Brignolles-Galliéra ?*

Je suis tout à fait favorable à la mise en valeur des coteaux de Meudon. C'est d'ailleurs ce que traduit le projet de révision du P.O.S. qui prévoit :

- le maintien d'un C.O.S. de 0,20 et des hauteurs limités à R+2+C sur toute la ligne des coteaux surplombant la Seine,
- un nouveau zonage ND pour la création du "Parc Rodin". Cet espace vert d'une superficie de plus de 2 hectares est prévu dans le prolongement du Musée Rodin,
- l'ouverture au public du Parc du "Château des Montalets",
- le renforcement de la "trame verte" par, entre autres, le nouveau projet de sentier piéton à travers le C.N.R.S. et T.D.F. jusqu'à Sèvres. Ce cheminement permettra de créer une véritable "promenade des coteaux" assurant la liaison entre les différents espaces verts existants. Le "porter à connaissance" du Préfet des Hauts-de-Seine auquel vous faîtes référence précise que "la préservation de l'aspect actuel des coteaux nécessite de réfléchir à une limitation de la constructibilité aux parties les moins sensibles des pieds de coteaux (côte 30/35) et du plateau supérieur (en arrière de la côte 80/90)".

Or plus de 7/8ème des terrains de T.D.F. et du C.N.R.S. sont situés au dessus de la côte 80/90. Par ailleurs, je souhaite que vous me fassiez connaître les "espaces verts du C.N.R.S." qui ont pu échapper à mon attention.

*1.2. Quelles actions comptez-vous entreprendre pour obtenir la mise en oeuvre du "Plan Jantzen" de remise en état de **la Grande Perspective?** Etes-vous favorable au prolongement de la Grande Perspective à Bellevue jusqu'à l'ancien Grand Hotel des Bains et à sa liaison avec le Parc des Hauteurs ?*

La Grande Perspective est située en totalité sur le Domaine de Meudon, domaine de l'Etat. Bien évidemment, je continuerai à appuyer le projet de restauration comme je n'ai jamais manqué de le faire par le passé.

Quant au prolongement de la Grande Perspective à Bellevue, sur l'Avenue du Maréchal Galliéni, il ne vous a sans aucun doute pas échappé que le secteur du plan masse prévu à cet endroit par le P.O.S. a, entre autres, pour objectif de requalifier cet axe et de permettre un dégagement sur l'ancien Grand Hôtel des Bains par une zone "non aedificandi" sur la Place Aristide Briand.

1.3. Ne pensez-vous pas qu'il est essentiel d'anticiper la destination des dernières grandes ***demeures meudonnaises****, afin que ne se reproduisent pas les destructions déjà vécues : maisons Puault, Hugo, Thomas ? En particulier, pour les ensembles suivants: Potager du Dauphin, Montalets, Fondation Brignolles-Galliéra, quelles mesures de protection comptez-vous prendre? par exemple, comptez-vous engager des procédures de classement ou d'inscription de ces terrains, au titre des monuments historiques ou des sites ?*

Pour décourager toute nouvelle construction, le Potager du Dauphin est protégé par 2 dispositions réglementaires :

- inscription d'un E.B.C.C. (Espace Boisé Classé à Conserver),
- distance minimale entre 2 bâtiments portée à 15 m.

Les Montalets et la Maison Saint-Philippe sont protégés par le zonage UDe C.O.S. 0,20 qui est maintenu : sur les deux terrains la constructibilité est totalement consommée compte tenu des bâtiments existants et de l'emplacement réservé pour un parc public pour les Montalets.

1.4. Comment envisagez-vous la réhabilitation ***des carrières des Brillants****, afin d'ouvrir à la population ce lieu exceptionnel ?*

Avant d'envisager l'ouverture des carrières au public, il est indispensable de procéder à leur confortation. Par ailleurs, l'aménagement des carrières ne peut être conçu sans la restructuration du secteur Rodin. En effet, fonds et tréfonds sont indissolublement liés.

Vous n'ignorez pas également qu'une commission spécialisée a été créée au sein du groupe de travail chargé des études préopérationnelles en vue de l'éventuelle création d'une Zone d'Aménagement Concerté.

Ce groupe de travail a récemment auditionné deux experts de l'I.N.E.R.I.S. et du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées. Leurs conclusions permettront d'enrichir notre réflexion et faciliteront la mise en valeur des carrières des Brillants.

1.5. L'étude d'une ***Z.P.P.A.U.P.*** *(Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) vous semble-t-elle correspondre à la nécessaire prise en compte du patrimoine multiple de la ville de Meudon ?*

La mise en place d'une Z.P.P.A.U.P. est une procédure longue et complexe. Néanmoins, j'ai d'ores et déjà donné mon accord pour qu'une étude soit menée. Plusieurs réunions ont eu lieu en Mairie, notamment avec Monsieur Jantzen. Prochainement, un comité de pilotage sera mis en place afin de définir les grandes orientations de cette étude. Bien évidemment, les associations seront invitées à participer à cette réflexion.

2 - AMÉNAGEMENT

2.1. L'aménagement ***des quartiers Nord de Meudon*** *mérite une étude d'ensemble, incluant les périmètres actuels des Z.A.C. Rodin et Montalets, ainsi que le secteur du Bas Meudon ? Quel est votre avis sur :*

- *une large concertation préalable de la population,*
- *une limitation du C.O.S. global à un niveau inférieur à 1,*
- *le maintien et le développement des entreprises et des activités artistiques et artisanales existantes,*
- *la limitation du nombre de logements à 1500?*

L'étude d'ensemble à laquelle vous faîtes référence a été réalisée lors de la révision du Plan d'Occupation des Sols. D'ailleurs, le rapport de présentation du P.O.S. met en évidence la complémentarité entre les différents secteurs de Meudon Nord.

S'agissant d'un éventuel plafonnement du C.O.S., je voudrais vous rappeler qu'en ce domaine, Meudon a édicté des règles de constructibilité largement inférieures aux villes limitrophes (Sèvres, Boulogne,...)

A titre d'exemple, je vous précise que le C.O.S. affecté au terrain T.D.F. situé à Meudon-Bellevue a été fixé à 0,7. La partie située sur la commune de Sèvres s'est vue quant à elle affectée d'un C.O.S. de 0,9.

Dans ce cas d'espèce, nos voisins Sèvriens pratiquent un C.O.S. supérieur de 30% au nôtre.

En ce qui concerne une limitation éventuelle du nombre de logements à 1 500 pour les quartiers de Meudon Nord, là encore il faut prendre en compte un certain nombre de paramètres :

• tout d'abord la Charte d'Aménagement du Val-de-Seine en cours d'élaboration par le Syndicat Mixte qui, je vous le rappelle, regroupe les villes de Meudon, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Saint-Cloud, Vanves, ainsi que le Conseil Général des Hauts-de-Seine et le Conseil Régional d'Ile-de-France, a fixé les objectifs de population pour les 25 prochaines années.

Pour Meudon, nous avons prôné la stabilisation de notre population.

Les études réalisées par les experts de la S.E.M. 92 et de l'I.A.U.R.I.F. préconisent pour Meudon la construction de 150 logements par an.

• enfin, vous n'ignorez pas que la demande en logements sociaux est particulièrement importante. En effet, de nombreux jeunes ménages éprouvent de sérieuses difficultés à se loger. Aussi, la Municipalité a-t-elle pour devoir d'aider ces jeunes à touver les conditions matérielles permettant de rester dans la ville qu'ils aiment. L'urbanisme doit également intégrer cette dimension humaine.

Quant au maintien et au développement des entreprises artisanales et artistiques dans l'ensemble des quartiers Nord, j'y suis bien évidemment favorable.

*2.2. Une étude globale des **déplacements, de la circulation et du stationnement** à Meudon, favorisant les cheminements piétons et décourageant la circulation des véhicules de transit vous paraît-elle nécessaire pour réguler les flux meudonnais?*

Les problèmes de stationnement et de circulation sont particulièrement complexes en région parisienne. Pourtant, la Municipalité prend des initiatives. Ainsi, pour décourager au maximum la circulation des véhicules de transit, nous avons limité au strict minimum les élargissements de voirie et ce, contrairement aux villes qui nous jouxtent.

Par ailleurs, durant ce dernier mandat, plus de 300 places de parking public ont été créées. Je suis bien évidemment favorable à une étude globale concernant les problèmes de circulation. Je pense simplement qu'elle ne peut se limiter à Meudon mais qu'elle doit se situer dans un cadre intercomunal.

*2.3. Comment comptez-vous aborder la question de l'insuffisance des **équipements culturels**, des ateliers et des lieux de réunion notamment à la disposition des associations?*

Lorsque vous considérez que les équipements culturels, les ateliers et les lieux de réunions sont insuffisants sur Meudon, permettez-moi de nuancer quelque peu votre analyse. Si des efforts supplémentaires doivent être consentis, il n'en demeure pas moins que les associations disposent de salles et de matériels mis gratuitement à leur disposition.

Par ailleurs, dans mon programme, je m'engage à construire une Maison des Associations. J'ai même précisé son lieu d'implantation : rue de Baudreuil/ rue de l'Eglise.

S'agissant des équipements proprement culturels, là encore je vous invite à vous reporter à mon programme. A cet égard, je vous rappelle que le Conseil Municipal a décidé la réalisation d'un Espace Culturel à Meudon-Ville et d'une médiathèque à Meudon-la-Forêt. Le coût de cet équipement a été budgété et sa programmation précisée.

2.4. Avant toute opération d'aménagement, vous engagez-vous à ***consulter systématiquement les Meudonnais et les associations*** *meudonnaises, en particulier les associations des différents quartiers?*

Avant toute opération d'aménagement, les associations meudonnaises seront consultées.

Là encore, je prends deux exemples : l'élaboration du projet de P.O.S. et le projet de construction d'un parking d'intérêt régional à Val-Fleury. Dans ces deux cas, les associations ont été invitées à participer aux réunions préparatoires.

S'agissant des futures opérations d'aménagement de Meudon Nord - je pense notamment aux terrains Renault -, je réitère mon opposition à la mise en place de structures technocratiques chargées de l'aménagement de ces secteurs. L'exmple de l'E.P.A.D. de la Défense montre, s'il en était besoin, que la concertation est alors limitée à sa plus simple expression.

A mes yeux le dialogue entre les associations représentatives et les élus démocratiquement désignés par le suffrage universel est une composante essentielle de la démocratie locale.

2.5. Le ***trafic des hélicoptères*** *constitue une nuisance importante pour la population meudonnaise; êtes-vous favorable à une action concertée avec les municipalités riveraines concernées, pour aboutir à une baisse rapide du trafic de l'héliport d'Issy les Moulineaux, notamment par la suppression des vols de transit? A terme, seuls les survols d'urgence et de sécurité paraissent légitimes en zone urbaine : êtes vous d'accord avec cette proposition ?*

Tout comme vous, je considère que le survol de Meudon par des hélicoptères en provenance de l'Héliport d'Issy-les-Moulineaux ou de la base aérienne de Vélizy-Villacoublay constitue une gêne particulièrement intolérable pour les riverains.

C'est pourquoi la Municipalité et moi-même menons depuis plusieurs années une lutte constante contre ces nuisances auprès des autorités compétentes. Avec l'appui de plusieurs centaines de Meudonnais, nous avons obtenu l'interdiction des baptêmes de l'air ainsi que les vols touristiques sans escale.

Tout récemment, le Ministre de L'Equipement m'a confirmé l'interdiction des appareils dont le niveau sonore dépasse un certain seuil ainsi que la réduction du trafic lors des week-end et des jours fériés. Cette action n'est pas terminée et se poursuit actuellement devant les juridictions compétentes.

Ce ne sont là que des étapes et je continuerai bien entendu à mener des actions constantes auprès des pouvoirs publics afin que chacun de nos concitoyens puisse bénéficier du calme auquel il a droit.

Tout comme l'ensemble des Meudonnaises et des Meudonnais, je reste attaché au caractère résidentiel de notre Cité.

" Construire sans détruire" telle est notre volonté.

Ensemble nous l'appliquerons au quotidien.

Henry WOLF

AMÉNAGEMENT DE LA " PROMENADE A L'EST " DU DOMAINE NATIONAL DE MEUDON

Parmi les dossiers en suspens que j'ai trouvés lors de ma nomination en qualité de Conservateur et d'Architecte en Chef du Domaine National de Meudon, en juin 1989, figurait le projet d'aménagement des terrains en friche situés au pied du mur de soutènement de la Grande Terrasse. Ce projet avait été mis au point, avant son décès, par mon confrère J. GURY et il l'avait dénommé "Promenade à l'Est".

Le rétablissement de la Grande Perspective de Le Notre, envisagé par le ministère de la Culture à la suite des études et projets établis par mes confrères JANTZEN, Architecte en Chef des Monuments Historiques et GURY, et dont la première étape avait consisté à réaménager la terrasse devant l'Orangerie, devait à mon avis engendrer une importante progression des activités sur tout l'ensemble du Domaine, en particulier dans l'Orangerie elle-même.

Il fallait donc repenser les problèmes d'accès et d'accueil du public. C'est pourquoi, au moment d'engager les premiers travaux de débroussaillage en 1990, j'ai remis en cause l'extrémité Nord du projet afin de relier cette partie basse du Domaine à l'extrémité de l'Avenue du Canada. La Promenade à l'Est est devenue ainsi le lieu privilégié d'accès à l'Orangerie.

Reliée à la Grande Terrasse par l'escalier d'Aristote en deux points au Jardin Sauvage et au Jardin du Musée de Meudon, la "Promenade" offre maintenant au visiteur un véritable circuit piétonnier entre le Domaine paysager de la ville et celui de l'Etat.

L'exposition à l'est et la protection aux vents d'ouest par le mur de soutènement offrent aux espaces de jeux et de détente une vue et un climat particulièrement appréciables au cours des matinées ensoleillées.

Le chantier ouvert au printemps de 1990 et achevé au printemps 1995 a été l'objet de divers péripéties et incidents qui ont engendré des problèmes tant administratifs de financement des travaux que techniques, nécessitant des adaptations renouvelées des plannings d'exécution.

Les terrassements dans la partie située au nord de l'escalier d'Aristote ont fait découvrir l'absence de toute fondation sous le mur de la Grande Terrasse sur une longueur de 50 mètres. C'est pourquoi de très importants travaux de reprise en sous-oeuvre et de pose de tirants d'ancrages ont été réalisés courant 1994 et 1995.

Les travaux d'arasement du mur de clôture avec le Jardin Sauvage étant très avancés, un effondrement s'est produit dans la partie sud nécessitant une reconstruction complète de ce mur et de sa fondation sur une longueur de 28 mètres.

La poursuite des travaux d'arasement du mur de cloture a permis de constater que 4 contreforts installés côté Jardin Sauvage ne remplissaient plus leur rôle et ce à l'endroit où le mur avait la plus grande hauteur. Après avoir régularisé les problèmes administratifs découlant de cette nouvelle surprise, et au moment de rouvrir le chantier, les très fortes intempéries de l'hiver 1994 ont engendré un afflux exceptionnel d'eau et un véritable torrent de boue a embarqué le mur et les 4 contreforts sur une longueur de 26 mètres. La reconstruction du mur a été effectuée de manière à éviter la reconstitution des contreforts.

Indépendamment des travaux d'aménagement de cette Promenade, ont pu être réalisés les très importants travaux de maçonnerie relatifs à la restauration de l'Escalier d'Aristote, élément essentiel de liaison avec la Grande Terrasse. Les travaux de nettoyage du mur de soutènement de la Grande Terrasse ont fait découvrir les traces de la volée disparue, apparentes symétriquement avec la volée actuelle.

En résumé :
- 260 mètres du mur de la Grande Terrasse ont été nettoyés et rejointoyés.
- 50 mètres de ce mur ont été repris en sous-oeuvre et 50 tirants d'ancrage ont été mis en oeuvre.
- 250 mètres de mur en meulière ont été arasés en hauteur, munis d'un nouveau couronnement et entièrement rejointoyés.
- 54 mètres de ce mur ont été reconstruits.
- 290 mètres de voirie bordés de caniveaux en pavés ont été réalisés.
- 6 escaliers dont l'escalier d'Aristote ont été créés ou rénovés.
- 3 portails ont été construits.

Indépendamment des importants travaux de terrassement, un réseau enterré d'évacuation et d'alimentation en eau a été aménagé permettant par ailleurs dans l'avenir la mise en oeuvre d'un éclairage extérieur.

L'ensemble des travaux réalisés a engendré une dépense globale approchant les 6 millions de francs.

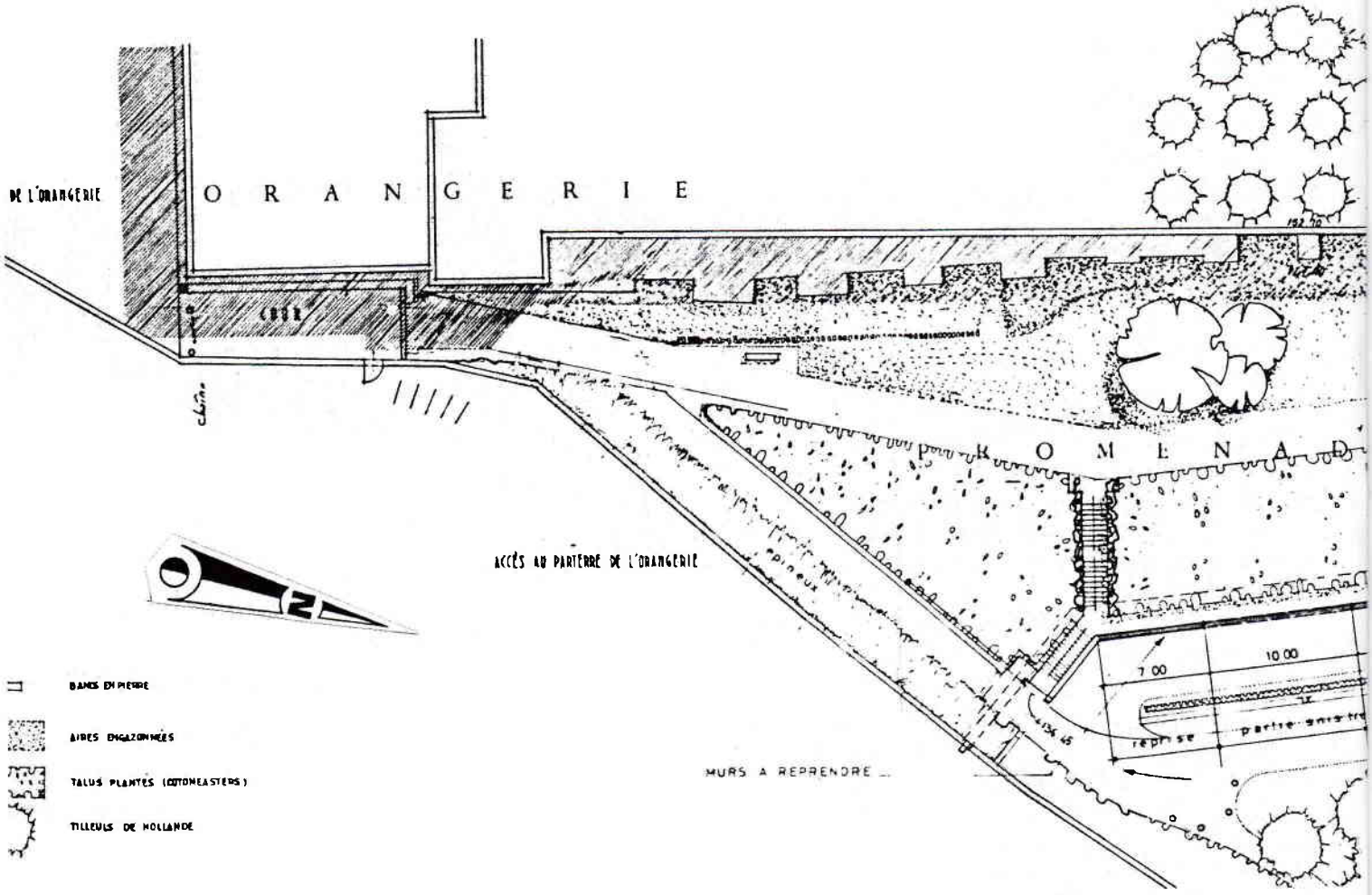
DE L'ORANGERIE
O R A N G E R I E
P R O M E N A D E
ACCÈS AU PARTERRE DE L'ORANGERIE
MURS A REPRENDRE
7.00
10.00
BANCS EN PIERRE
AIRES ENGAZONNÉES
TALUS PLANTÉS (COTONEASTERS)
TILLEULS DE HOLLANDE

PLAN

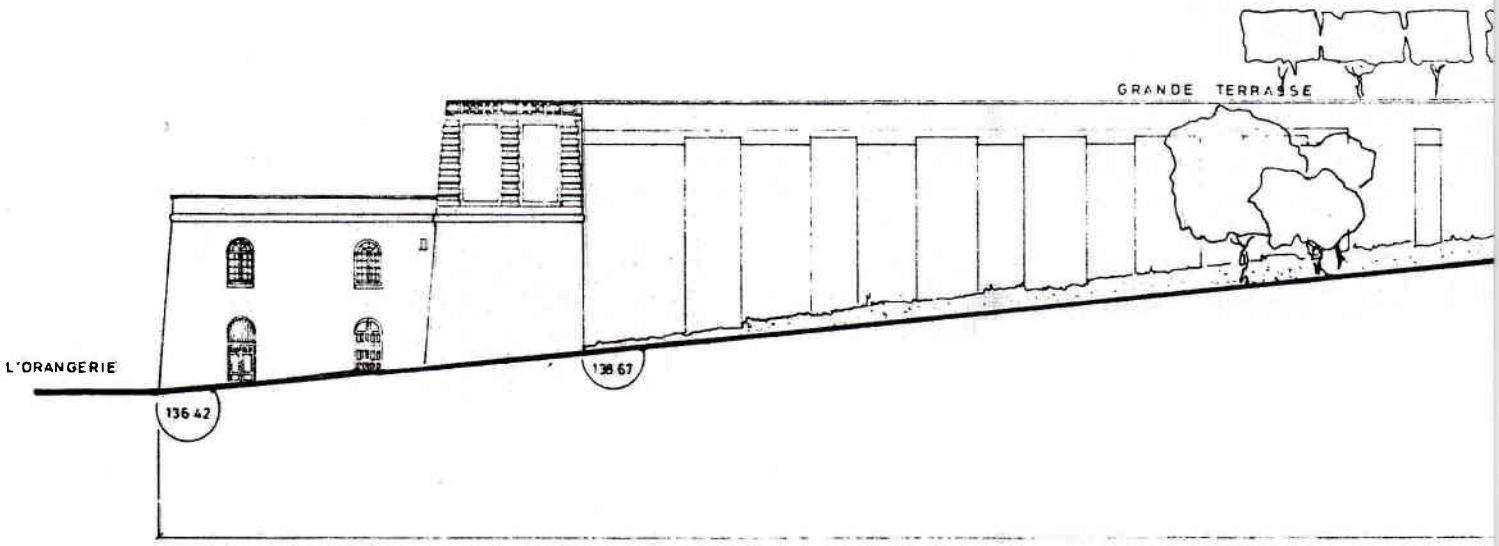
GRANDE TERRASSE
L'ORANGERIE
136.42
136.67

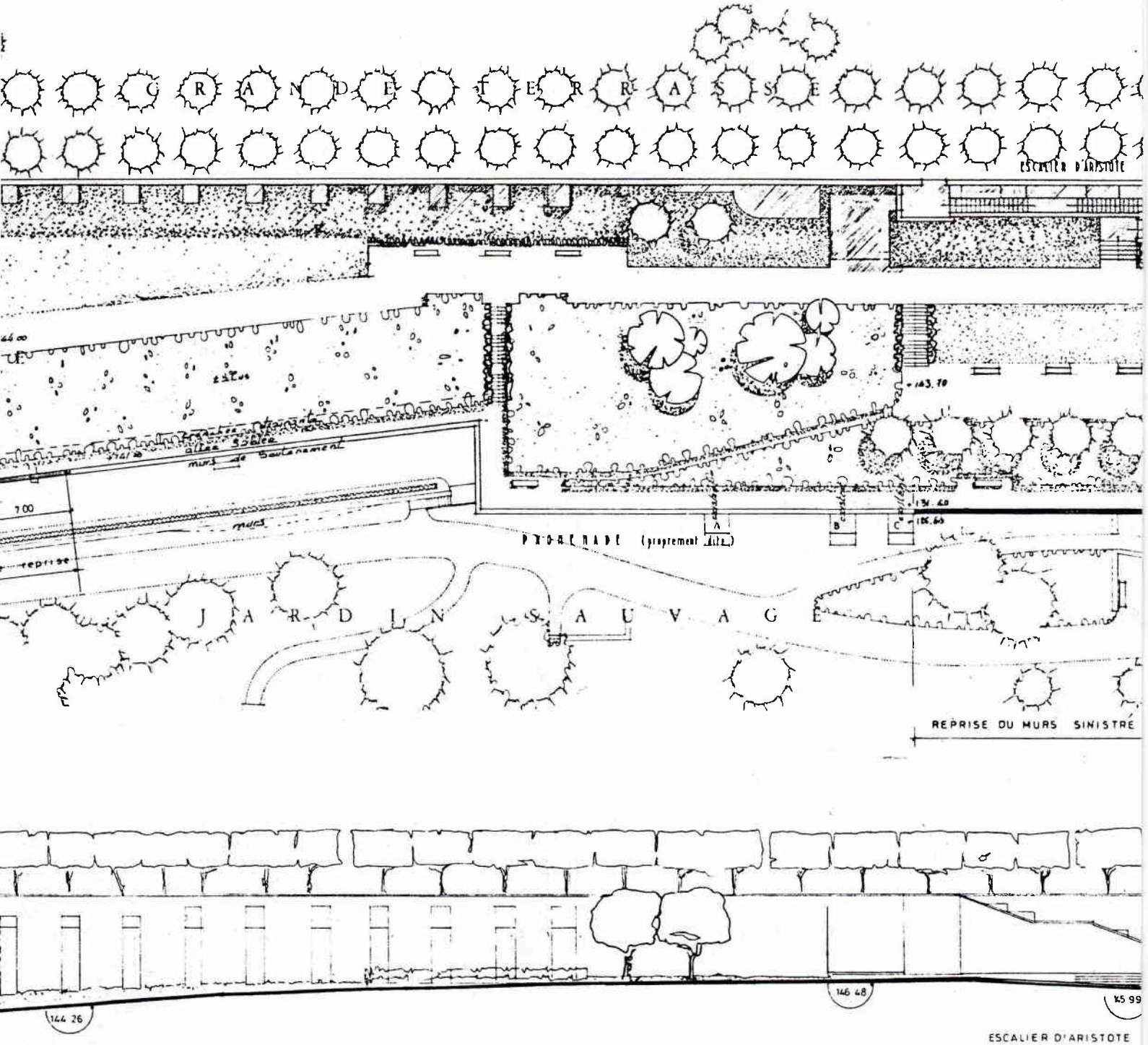
GRANDE TERRASSE
ESCALIER D'ARISTOTE
alias sablée
murs de soutènement
7.00
murs
reprise
PROMENADE (proprement dite)
JARDIN SAUVAGE
REPRISE DU MURS SINISTRE
144 26
146 48
145 99
ESCALIER D'ARISTOTE
B

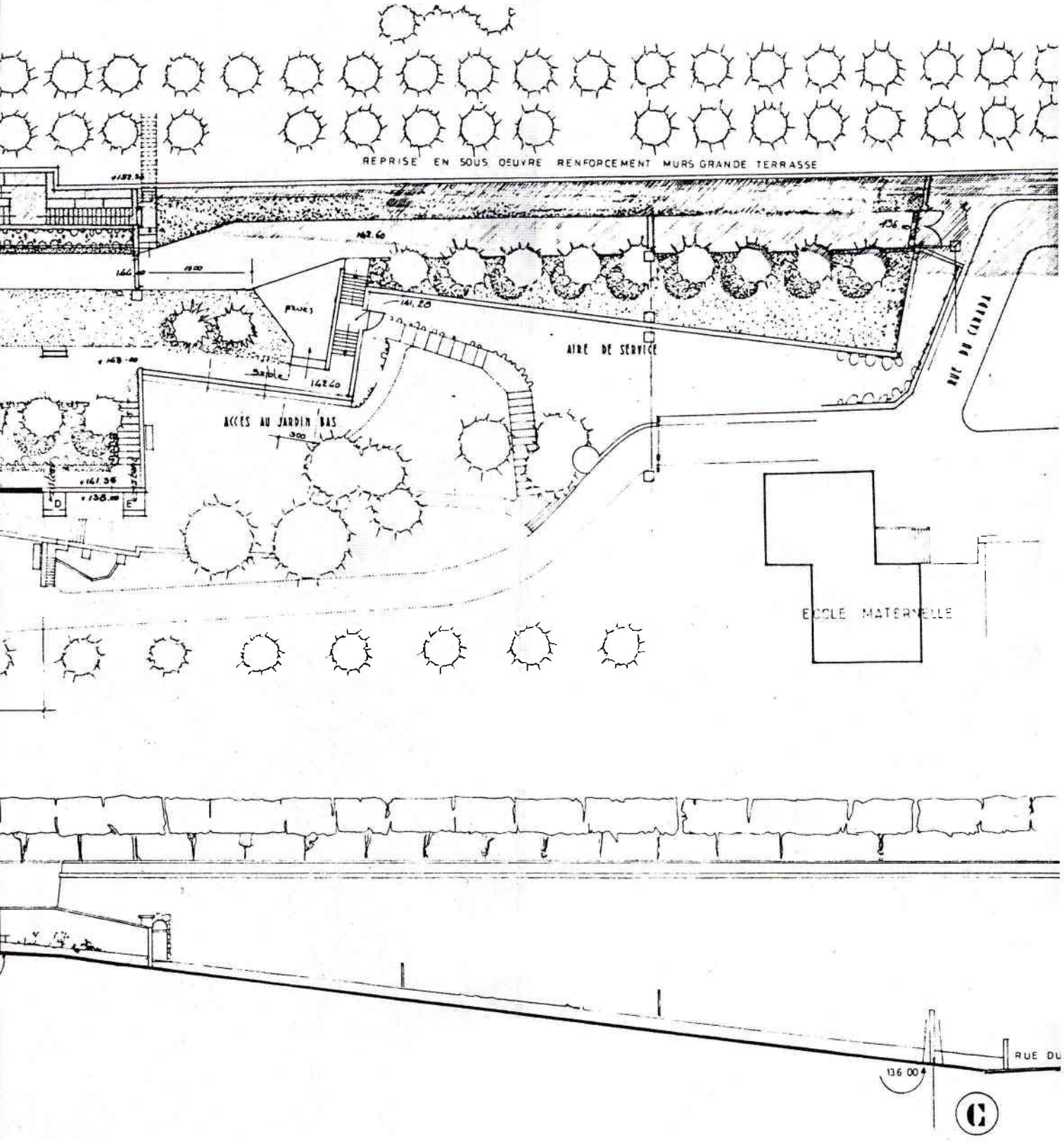
REPRISE EN SOUS OEUVRE RENFORCEMENT MURS GRANDE TERRASSE
AIRE DE SERVICE
ACCES AU JARDIN BAS
Sable
142.40
141.20
142.60
136
RUE DU CLOSEAU
ECOLE MATERNELLE
RUE DU
136 00
C

Fin 1994 et début 1995 les très importants travaux d'abattage d'arbres dangereux et d'élagage de tous les arbres d'alignements de la Grande Terrasse ont pu être réalisés.

C'est au printemps 1996 que pourront être réellement appréciés les travaux de mise en valeur de cette partie essentielle du Domaine que représentent la Grande Terrasse et son complément la Promenade à l'Est.

Philippe CANAC

PROMENADE A L'EST : UNE GRANDE MURAILLE A DÉCOUVRIR

UN ESPACE RECONQUIS

Combien de visiteurs ont contemplé, du haut de la Grande Terrasse, cet espace interdit, voué à une végétation envahissante, auquel ne conduisait plus un escalier condamné. Près de sa grille d'accès les pierres du mur d'appui se disjoignaient. On s'y accoudait un moment avec tristesse.

Ce temps n'est plus. Les architectures confortées, l'espace remodelé, les accès multipliés font de ce lieu une promenade agréable.

QUE DE QUESTIONS !

Mais, de là, le promeneur curieux peut regarder à loisir les assises de la terrasse et il va de perplexité en perplexité. Que signifient, au détour du bastion, ces énormes contreforts disgracieux qui se multiplient jusqu'à l'escalier? Pourquoi l'un d'eux est-il cependant soigneusement traité? Pourquoi, de place en place, ces pierres blanches noyées dans une grossière maçonnerie de moellon de meulière? Que pouvait bien être, au droit de l'escalier, cette curieuse construction ouverte à tous vents mais qui renferme une bien jolie niche en cul-de-four? Comment imaginer qu'un escalier aussi étroit ait pu donner passage à d'élégantes dames vêtues de somptueuses toilettes et à leurs chevaliers servants? Et pourquoi ces marches cyclopéennes entre escalier et muraille? pourquoi cette embrasure sans porte et cet escalier sans issue au profond de la muraille? Et combien d'autres questions!

QUELQUES POINTS D'HISTOIRE

Vue d'en haut, depuis la disparition du Château-Vieux en 1805, la Grande Terrasse **est un tout.** Vue d'en-bas, elle se décompose en **multiples éléments** harmonieusement juxtaposés jusqu'à l'apogée du domaine (sous Louvois et le Grand Dauphin) puis progressivement dégradés au cours des 18ème et 19ème siècles.

On ne garde aucune description de la petite terrasse que le CARDINAL DE LORRAINE avait fait aménager au droit de la façade du château regardant le village (1553-1554). Cette façade, agrémentée en son centre d'un petit avant-corps, renfermait un cabinet, dit cabinet d'Aristote, où le cardinal avait fait apporter ses "têtes et marbres", dont celui du philosophe grec. Cette terrasse n'avait pas nécessité de gros travaux car elle occupait l'avancée de la butte sur laquelle était construit le château, butte qui se trouvait limitée au nord et au sud par deux ravins. De ce fait la terrasse était close et on l'appelait aussi "cour d'Aristote".

La Grotte, petit édifice Renaissance construit pour le Cardinal (à l'emplacement de l'actuel Observatoire) n'occupait que le haut du ravin sud. CHARLES DE LORRAINE, duc de Guise, petit neveu du cardinal, afin de créer un parterre au midi du château, fit construire en 1618 un grand mur de soutènement qui permit un apport de terres. Insuffisamment fondé et construit sans"fruit", ce mur s'écroula très vite en plusieurs endroits ce qui nécessita la mise en place de gros contreforts. Cette muraille se raccordait à la terrasse d'Aristote mais le parterre, vers la Grotte, se terminait vraisemblablement par un escarpement.

SERVIEN, nouveau seigneur de Meudon, en comblant le ravin nord, de 1656 à 1658, fit réaliser la Grande Terrasse au prix d'énormes travaux. Raccordée, elle aussi, à la Terrasse d'Aristote, elle se signale par un gros membron, sorte de "boudin" extérieur, en haut de la muraille. La construction de l'Orangerie, à la même époque, s'accompagna de celle du bastion qui vint cantonner l'angle et contrebuter la poussée des terres. Une balustrade courut désormais d'un bout à l'autre de la terrasse et en unifia les divers éléments.

LOUVOIS mit le point final à la majesté des lieux en créant "l'escalier d'Aristote" dans l'axe de la façade à l'est du château et en réalisant à son pied un espace d'agrément. Construit en 1690-1691, il fit disparaître la petite terrasse du cardinal de Lorraine. Entre les deux volées de l'escalier (coupées de repos et paliers) s'élevait une "salle fraîche" ouverte à l'est par trois grandes portes-fenêtres rectangulaires. Elle faisait écho à la loggia de l'Orangerie mais en différait par sa facture : elle ne comportait que deux niches latérales et son couvrement horizontal de dalles de pierre reposait sur des linteaux portant sur des piliers et colonnes. La terrasse de Servien, un peu plus large que les précédentes, faisait un décrochement. Il fut compensé, à la jonction de la terrasse de Guise, par un ressaut destiné à équilibrer l'escalier.

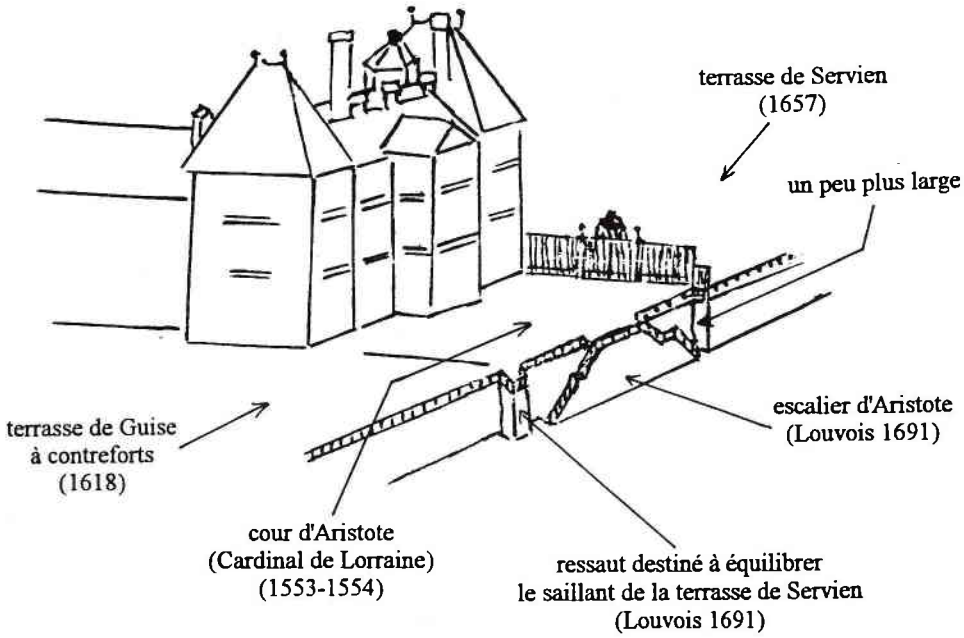

Schéma de la façade à l'est du Château Vieux et de l'escalier d'Aristote

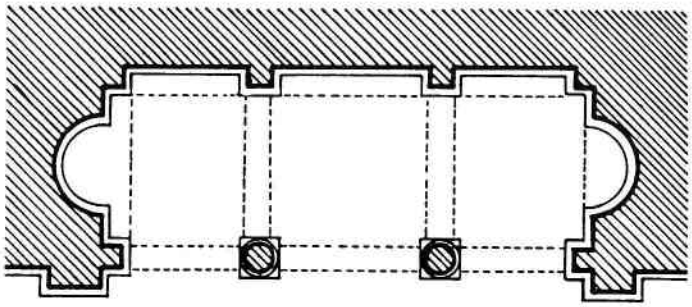

Plan de la salle fraîche de l'escalier d'Aristote au temps de Louvois

La volée sud, empruntée par les nobles occupants du château donnait sur une allée-promenoir. La volée nord était dévolue au haut personnel du domaine, quant à la domesticité, elle empruntait le "Vois-tu-Goutte" qui, par un cheminement souterrain partant d'une des douves sèches du parterre, permettait de descendre vers le village. Fermé par une grille et surmonté d'une voûte en plein-cintre, il conduisait en outre, sous un dallage toujours en place, les eaux de ruissellement des toitures du château vers une fontaine et un lavoir. On l'appelait primitivement "l'aqueduc du grand mur" mais les villageois lui avaient donné ce nom plus évocateur de "Vois-tu-Goutte".

A partir de l'époque du GRAND DAUPHIN, ces issues sont gardées par un suisse dont la maison, dite "de la Voûte", est accotée contre la muraille.

Au cours des années 1804-1805, le Château-Vieux tombe sous la pioche des démolisseurs. A partir de 1807 NAPOLEON décide de faire du Château-Neuf une résidence impériale. L'état de l'escalier d'Aristote, qui n'est plus utilisé que par un personnel subalterne, amène à programmer en 1810 une solution utilitaire : suppression de la volée sud et confortation par un gros contrefort, suppression des deux tiers de la salle fraîche et de la baie restante, fermeture au droit du premier pilier par un mur percé d'une porte, confortation de l'escalier par d'énormes contreforts en forme de marches qui en réduisent considérablement la largeur. La balustrade, également ruinée, est remplacée par un disgracieux muret de meulière qui laisse subsister, de place en place, dés de pierre et tronçons de bandeaux.

A ces mutilations, le siège de Paris ajoute les siennes en 1870-1871. La Terrasse, tour à tour occupée par les Prussiens et les troupes versaillaises, est couverte de tranchées et de batteries de canons. Le muret est complètement détruit sur 260 mètres.

ÉTAT ACTUEL

On lit encore, dans le décor de pierre, sur la muraille, le dessin des marches de la volée détruite. On peut encore voir dans ce qui reste de la salle fraîche (privée de sa baie), la jolie niche en cul-de-four, le couvrement de dalles, le pilier à demi occulté, mais au droit des deux travées supprimées, le mur d'appui est de 1810. On peut encore passer le guichet rappelant le suisse de la Voûte, se hasarder dans le "Vois-tu-Goutte", chercher dans le haut de la muraille les restes de dés et bandeaux, découvrir le ressaut ouvragé marquant l'extrémité de la terrasse de Guise. Mais, ne peut-on craindre que certaines plantations, en se développant, ne viennent masquer d'intéressants détails architecturaux?

Tel quel, cet espace retrouvé incite à la promenade. Il a fallu l'adapter à ses nouvelles fonctions et il n'était pas possible de recréer le passé. Il n'est pas moins utile de pouvoir le lire et le comprendre sur ces murs qu'il nous a légués.

Marie-Thérèse HERLEDAN

VISITE DU PARC FORESTIER DE L'OBSERVATOIRE

Notre visite annuelle de la forêt a eu lieu le samedi 17 juin. Un groupe d'une quarantaine de personnes se trouvait formé vers 9h30 devant l'entrée de la Grande Terrasse dans l'attente d'être invité à se rendre dans le domaine de l'Observatoire pour en visiter le secteur forestier. Trois ans s'étaient écoulés depuis une première visite de ce lieu[1] et l'objectif de celle-ci était, pour les participants déjà présents à la première, de constater l'évolution survenue pendant ce laps de temps dans des parties qui avaient fait l'objet d'un traitement sylvicole et, pour tous, d'expliquer la nécessité de mettre en oeuvre des mesures appropriées, si l'on veut à long terme assurer la sauvegarde d'un patrimoine forestier.

Bientôt accueilli par Monsieur MIGUEL, directeur des services administratifs de l'Observatoire et par Monsieur BONCORI, chef du secteur de Meudon à l'Office National des Forêts, le groupe se dirigeait aussitôt vers l'escalier métallique qui permet d'accéder directement à la terrasse supérieure. Le ciel était uniformément gris, la pluie semblait très probable; en fait, elle nous fut épargnée et le parcours devait s'achever, trois heures plus tard, sous de larges éclaircies.

Entrainé par Monsieur MIGUEL, le groupe se reformait bientôt devant le bassin du Bel-Air. Là, après avoir évoqué la mémoire de Jules JANSSEN, fondateur en 1876 d'un Observatoire à Meudon, d'abord dans les dépendances puis dans le Château Neuf relevé de ses ruines, et après avoir rappelé les diverses activités d'enseignement et de recherche menées sur ce qui, au fil du temps, devint un véritable campus scientifique par la construction de bâtiments nouveaux, disséminés aux abords du bâtiment initial, Monsieur MIGUEL nous fit part des projets de réorganisation de l'Observatoire de Paris dont celui de Meudon, rappelons-le, est une antenne parmi d'autres. Ainsi, apprenions-nous qu'une soixantaine de chercheurs devaient être transférés de Meudon vers Paris en 1995 et que par une réorganisation des bâtiments situés place Janssen, le "Château Neuf" serait libéré à l'exception du premier étage et, bien entendu, de la coupole. Dans cette perspective, ces bâtiments seront incorporés dans un centre de diffusion de la culture scientifique et technique pour le public, offrant à celui-ci des expositions sur l'astronomie et l'astrophysique, des conférences, des dispositifs audiovisuels, et si possible des expériences en fonctionnement, enfin une importante bibliothèque; une salle de conférences pourrait être ouverte à des organismes extérieurs. En un mot, à l'Observatoire replié sur lui-même tel que nous le connaissons, devrait faire place, peut-être dès 1996, un organisme ouvert dans lequel circuleraient deux flux de visiteurs : celui des chercheurs français et étrangers admis sur le campus par la nature de leurs travaux et celui du public attiré par la curiosité et le désir d'accroître ses connaissances dans le domaine de l'astrophysique; la gestion de ce dernier devant obligatoirement, selon Monsieur MIGUEL, être assurée par une structure émanant du Ministère de la Culture et/ou du Ministère de l'Education Nationale.

Le Président Gérard ADER ne manqua pas de souligner l'intérêt de notre Comité pour ce projet porteur d'un accroissement sensible des activités culturelles offertes aux Meudonnais. Monsieur MIGUEL s'employa à répondre aux questions que lui posèrent plusieurs personnes et qui l'amenèrent, en particulier, à montrer l'intérêt du site de Meudon pour l'Observatoire car, malgré la proximité de Paris, il permet des observations du ciel, en moyenne entre 8 et 15 heures chaque jour, grâce à l'effet régulateur de la forêt; celle-ci, en effet, empêche en particulier la formation de "bulles chaudes" dues aux rejets des gaz urbains et très préjudiciables à la qualité des images du ciel.

Vers 10h15, Monsieur MIGUEL, appelé à d'autres obligations, nous demanda de l'excuser de ne pas poursuivre la visite avec le groupe et, sous la direction de Monsieur BONCORI, celui-ci s'achemina en direction du Château Neuf. Arrivé à son niveau, une nouvelle pause permit à Monsieur BONCORI de prendre la parole pour nous donner quelques explications avant notre pénétration dans le parc forestier. Il rappela que sur les 60 hectares du domaine, 50 hectares sont en formations boisées, dont 45 hectares en forêt proprement dite et, évoquant les dégats considérables causés par la tempête survenue en février 1990, il précisa que 150 m^3 de bois furent abattus en raison d'un vent violent s'attaquant à des peuplements affaiblis; en effet, si l'on excepte quelques interventions ponctuelles et plutôt catastrophiques par incompétence des intervenants qui avaient été sollicités, aucune gestion sérieuse de ce domaine forestier n'avait eu lieu depuis le début du siècle. L'importance des ravages subis en 1990 fut déterminante dans la décision qui fut prise de faire procéder à un aménagement du domaine sur 15 ans, le soin en étant alors confié à l'O.N.F.. Ainsi fut dressé dans un premier temps un constat des lieux qui fut l'objet d'un rapport en décembre 1990. Il fournissait les résultats d'une analyse complète, parcelle par parcelle, des paramètres relatifs à la végétation et au sol. Dans un deuxième temps, l'O.N.F. fournit un échéancier des interventions dont la première phase devait s'échelonner sur 4 ans. Les parcelles dont l'état ne nécessitait que des améliorations devaient être simplement nettoyées, tandis que celles comportant de nombreux arbres mutilés ou couchés à terre devaient donner lieu, faute de toute possibilité de régénération

1 Visite du 16 mai 1992 dont le compte-rendu par Marie-Thérèse Herlédan a été publié la même année dans le numéro 79 du Bulletin.

naturelle, au remplacement des arbres par de nouveaux plants après, bien entendu, préparation du terrain. Par ailleurs, les interventions devaient tenir compte de l'existence, sur l'ensemble du secteur, de zones différentes : zone de parc à vocation paysagère avec arbres et arbustes plus ou moins dispersés, zone forestière proprement dite dans laquelle apparaît une nette différence entre le secteur plateau à sol argileux et humus fertile et les versants à sol appauvri par le ruissellement.

Avant de faire reprendre la marche qui, par l'allée du gladiateur, devait conduire le groupe vers une parcelle en cours de régénération, Monsieur BONCORI énumèra les principales essences que nous allions rencontrer dans ce domaine forestier : chênes sessiles sur les sols plutôt secs, chênes pédonculés sur les sols plutôt frais, hêtres, frênes, châtaigniers, érables, bouleaux, robiniers, charmes, soit une grande variété de feuillus et une absence de résineux.

Quelques minutes plus tard, le premier arrêt nous plaçait en haut d'un versant qui, sur 1,6 hectares, fut l'objet d'une coupe totale suivie de replantations; seuls quelques arbres avaient résisté au vent tourbillonnaire mais ils furent abattus en connaissance de cause car, malades ou parasités, ils n'auraient pu vivre à l'état isolé.

Après que le sol ait été nettoyé et travaillé, des chênes rouvres (chênes sessiles) et des chênes rouges d'Amérique ont été plantés ; leur taille est encore faible, aussi sont-ils peu apparents alors qu'autour d'eux se développe, favorisé par la lumière, un peuplement herbacé dans lequel dominent les fougères dans la partie basse du versant et les ronces dans la partie haute, à sol plus sec. Cette strate herbacée rend nécessaire des "dégagements" répétés du terrain, c'est-à-dire un entretien qui permet aux jeunes arbres de recevoir un éclairement suffisant pour leur développement et d'arriver au stade d'arbustes au bout de 4 ou 5 ans. Le site, qui avait été particulièrement touché par la tempête, est un bel exemple d'un repeuplement qui en est encore à ses débuts et qui, très dense actuellement ne comptera qu'une centaine d'arbres à l'hectare dans une centaine d'années *(voir photo ci-dessous)*.

Après un petit détour par le "carrefour du gladiateur", petite clairière entourée de magnifiques frondaisons de hêtres, un deuxième arrêt permit au groupe de découvrir l'évolution survenue dans une trouée créée par des arbres abattus mais que l'évolution naturelle a commencé à combler avec le développement de charmes, érables, tilleuls, merisiers et surtout de robiniers qui ont tendance à prendre le dessus.

Poursuivant son chemin, le groupe parvint à une sorte de plate-forme à peu près circulaire connue, dans le domaine royal, comme le "carrefour des cloîtres" sorte de jardins à la française où subsistaient, avant qu'il ne soit dégagé, de très vieux chênes, de gros tilleuls, frênes, etc.. L'O.N.F. avait proposé la remise en état de ce rond-point et la plantation d'espèces ornementales mais les crédits nécessaires ont été affectés à des travaux estimés être plus urgents par l'organisme commanditaire.

Aux abords des "cloîtres", notre attention fut attirée par Monsieur BONCORI sur une parcelle en reconstitution qui n'a pas fait l'objet d'une coupe totale mais où des chênes ont été abattus et leurs souches laissées en place, tandis que d'autres chênes, des frênes et des merisiers ont été plantés en vue d'obtenir une formation mélangée que l'on a tendance à préférer actuellement aux formations à essence dominante.

Nous arrivions peu après à la fin du parcours, dans une partie à caractère de parc plantée d'arbustes ornementaux variés et nous retrouvions bientôt notre point de départ, sous un ciel largement dégagé. Il était environ douze heures trente et le président se faisait le porte-parole de tout le groupe en remerciant chaleureusement Monsieur BONCORI et l'assurant de tout l'intérêt que chacun avait pris à cette visite expliquée de toute une partie du domaine forestier de Meudon, à laquelle le public n'a pas accès habituellement, où, à côté de magnifiques arbres séculaires, la relève est assurée grâce à une intervention humaine raisonnée et projetée sur le long terme.

Paulette GAYRAL

NOUVELLES BREVES

LE GLADIATEUR EN PÉRIL

Au cours de la visite du parc forestier de l'Observatoire ci-dessus relatée, alors que le groupe empruntait l'allée du Gladiateur, quelques personnes particulièrement bien documentées sur l'ancien domaine royal demandèrent à notre guide, Monsieur BONCORI, de faire un petit détour sur l'itinéraire prévu pour aller jusqu'au rond-point du Gladiateur qu'elles savaient être ainsi dénommé par la présence d'une statue représentant l'un de ces courageux combattants romains. Monsieur BONCORI, ayant accédé de bonne grâce à cette demande, le groupe débouchait bientôt sur une clairière au centre de laquelle se présentait de face, posée sur un socle de pierre, la statue d'un homme nu, assis dans une attitude sereine et qui, ayant à ses pieds le casque et le glaive, attributs du gladiateur, semble attendre le moment d'entrer dans l'arène. Chaque personne du groupe fut étonnée et ravie de la découverte de cette oeuvre connue de fort peu de Meudonnais; cependant, à l'enthousiasme succéda bientôt l'affliction devant l'état d'abandon de la statue qui, reposant sur un socle déjà très dégradé, est promise à une inexorable destruction sous l'effet des intempéries.

Certes, il ne s'agit pas de la statue apportée en ce lieu sur les ordres de Louis XIV dont Paul BIVER nous dit dans son "Histoire du Château de Meudon" qu'il s'agissait d'un gladiateur mourant, modelé dans l'atelier de GIRARDON et coulé dans le bronze par VINACHE. Dès lors se posent de nombreuses et passionnantes questions : dans quelles circonstances exactes, après la Révolution, ce bronze a-t-il été enlevé du parc du Château et qu'est-il devenu? par qui et à quelle époque a-t-il été remplacé par la statue actuelle? quel est l'auteur de celle-ci? Des recherches dans les archives devraient permettre de donner les réponses à toutes ces interrogations.

Quoiqu'il en soit, isolé dans les bois, voué à l'oubli et à la destruction, mis en place à une époque où le Château Neuf, après la destruction du Château Vieux, continuait à jouer un rôle dans l'histoire de la France, le gladiateur est en péril.

Notre Comité se doit d'attirer l'attention des personnalités compétentes sur ce constat alarmant afin que la statue soit sauvée par une restauration, mise à l'abri pour être vue de tout le monde et qu'éventuellement copie en soit faite tant que son état le permet encore.

Dans cet esprit, nous avons pris une première initiative en sollicitant une rencontre avec les Conservateurs du musée d'art et d'histoire de Meudon. Au cours de notre rencontre avec Madame VILLADIER, il est apparu, en premier lieu, que l'idée d'une copie de la statue devait a priori être écartée en raison du coût très élevé de cette opération réservée aux seules oeuvres d'une qualité artistique exceptionnelle. Par contre, la restauration, beaucoup moins onéreuse, semble pouvoir être raisonnablement envisagée. Une démarche préalable à d'autres qui s'imposent auprès, notamment de la Conservation Régionale des Monuments Historiques propriétaire de l'oeuvre et de celle du Domaine de l'Observatoire dans lequel celle-ci est en place, sera le recours à un expert; en effet son diagnostic sur l'état de la pierre, l'origine de l'oeuvre, l'opportunité et le coût d'une restauration sera décisif sur la suite à donner à l'opération visant au sauvetage du Gladiateur oublié.

Au terme de notre fructueux entretien, Madame VILLADIER a bien voulu se charger de prendre contact avec l'un des experts auxquels la Conservation du Musée a recours habituellement. Nous ne manquerons pas, lorsque nous le connaîtrons, d'informer nos lecteurs du résultat de cette première et indispensable démarche qui conditionne toutes les autres.

ADMINISTRATION DU DOMAINE NATIONAL : REMANIEMENTS AU SOMMET

Depuis 1989, Monsieur Philippe CANAC, conservateur et architecte en chef du Domaine National de Meudon, a été chargé de très importants travaux de restauration que nous avons évoqués à plusieurs reprises : étanchéité de l'Orangerie, reconstitution de la Promenade à l'Est, réfection de la couverture du Hangar Y. Admis à la retraite depuis plusieurs mois, il a pu conduire à leur terme les deux premiers chantiers mais, conformément à l'usage dans la profession, il reste encore en charge du troisième, jusqu'à son achèvement en 1996.

Désormais, la poursuite de la restauration du Domaine incombe à son successeur, Monsieur Pierre-Antoine GATIER.

Architecte D.P.L.G., ancien élève de l'Ecole du Louvre, licencié d'Histoire de l'Art, major de sa promotion au centre d'études supérieures d'Histoire et de Conservation, Pierre-Antoine GATIER, classé premier au concours d'architecte en chef des Monuments historiques en 1990, a pris ses fonctions en 1991 dans la Marne et la Haute-Marne, puis a été nommé en 1994 dans les Hauts-de-Seine pour les domaines de Saint-Cloud et de Meudon. Sa compétence en matière de conservation l'avait conduit en 1992 et 1993 à effectuer plusieurs missions à l'étranger : U.S.A., Grande-Bretagne, Lituanie, Pakistan, Pologne.

Ce bref résumé des titres et travaux de Monsieur GATIER est amplement suffisant pour que les Meudonnais lui accordent toute leur confiance dans la poursuite de la grande oeuvre de restauration commencée par ses prédécesseurs et dont ils souhaitent la totale réalisation dans un avenir aussi rapproché que possible. Une information peut les rassurer : au cours d'un entretien qu'il a bien voulu nous accorder le 30 août en présence de Monsieur BENILAN, Architecte des Bâtiments de France, il nous a informé que la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) d'Ile-de-France lui avait commandé une étude sur la réhabilitation de l'avenue du Château, étude qui se déroulera en 1996.

Mentionnons pour compléter ces informations que de nouvelles dispositions ont été prises récemment à propos des attributions des architectes en chef des Monuments Historiques. Elles les déchargent désormais des travaux d'entretien tels que réparations de bâtiments, réfection de voirie, etc., avec leur cortège de démarches administratives, et les confient à des architectes des Bâtiments de France. Dès lors, pour Meudon et Saint-Cloud, les fonctions de Conservateur des domaines nationaux ont échu à l'Architecte en chef du Service Départemental de l'Architecture, Monsieur BENILAN dont la nomination en remplacement de Monsieur BLANCHECOTTE a été signalée dans le bulletin n°82.

UN MINIGUIDE DU PATRIMOINE HISTORIQUE DE MEUDON

L'idée flottait dans l'air du temps... Meudon, cité riche en vestiges du passé manquait d'un petit guide pratique aidant à les découvrir; cette lacune est désormais comblée grâce au dépliant intitulé "Promenade à travers les Monuments Historiques de Meudon" et édité par le Service des Affaires Culturelles de la ville.

Déployé le document offre huit volets rectangulaires dont six sont occupés par le plan de Meudon porteur de vingt-quatre numéros marquant l'emplacement des monuments protégés au titre des Monuments Historiques ainsi que des sites classés ou inscrits. Vingt-quatre courtes notices rédigées par Thérèse-Marie BRACHET, diplomée de l'Ecole du Louvre, sont reportées sur trois volets, aux angles du plan; elles sont le complément indispensable à l'identification des lieux repérés sur le plan. En outre, chaque notice présente l'adresse exacte du site, indique par des abréviations la catégorie dans laquelle il est affecté dans le classement établi par la Direction des Monuments Historiques pour la protection, mentionne la date de l'arrêté qui a consacré son rattachement à cette catégorie. Quelques lignes très concises permettent au lecteur, le cas échéant, de percevoir l'intérêt historique, architectural ou paysager du monument ou du site concerné. En un mot, ces petits textes forment un précieux condensé sur l'ensemble du patrimoine de Meudon et invitent à sa découverte.

Certes, on regrettera l'austérité - pour ne pas dire plus - du volet à dominante noire qui forme la couverture du dépliant mais la prochaine édition en permettra une présentation plus attrayante.

Le volet imprimé qui constitue le dos du dépliant mérite, par contre, les plus vifs éloges : sous le prétexte de permettre le décryptage des abréviations utilisées, comme on l'a vu, pour marquer la catégorie dans laquelle est classé le monument protégé, les termes employés, souvent mal connus du grand public, sont définis avec une grande clarté. Suit un résumé de la procédure de protection et, complétant celui-ci, les coordonnées des services concernés et que chacun peut être amené à consulter.

En bref, quiconque souhaite mieux connaître le patrimoine historique de Meudon se doit de se procurer ce document gratuit, utile et instructif, auprès de la Mairie, du Centre Culturel ou du Musée d'Art et d'Histoire de Meudon.

ELECTION DU BUREAU

Le mandat du Bureau ayant pris fin en 1995, l'élection du nouveau Bureau a eu lieu lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 octobre 1995.

Le président sortant, Gérard ADER, a ouvert la séance vers 21 heures devant les 24 administrateurs présents qui avaient au préalable signé la liste des électeurs. 7 administrateurs absents avaient donné leur pouvoir.

Estimant que l'année du 30ème anniversaire du Comité pouvait être marquée par la nomination d'un administrateur à un poste honorifique, Gérard ADER, avant de donner la parole au Secrétaire Général, a proposé la nomination comme Président d'Honneur de Michel JANTZEN qui, très jeune, fut parmi les premiers administrateurs et vice-présidents de notre association où il n'a cessé d'oeuvrer et dont le nom reste attaché au plan de restauration de la Grande Perspective. A main levée, Michel JANTZEN a été, à l'unanimité, proclamé Président d'Honneur.

Ayant ensuite la parole, Jean REINACH a proposé que le vote à bulletin secret, pour lequel avait été remis des bulletins, se déroule pour les postes à pourvoir de la manière la plus simple, c'est-à-dire à un seul tour. Plusieurs administrateurs manifestant alors leur préférence pour un vote à deux tours - majorité absolue au premier tour, relative au second -, un vote à main levée a permis de départager les opinions : la majorité des votants s'est prononcée pour un scrutin à un seul tour.

Election du président :

Trois candidats étaient inscrits sur les bulletins : Gérard ADER, Nicolas BOCQUET, Henri CLOUZEAU. A la suite de la décision du vote à un tour, Henri CLOUZEAU a retiré sa candidature.

La parole a été ensuite donnée a chacun des candidats en présence afin qu'il puisse faire connaître les grandes lignes de son programme durant le mandat qui lui serait confié.

Résultat du vote: Gérard ADER : 21 voix, réélu; Nicolas BOCQUET : 10 voix.

Election du vice-président délégué :

Avaient posé leur candidature : Nicolas BOCQUET, Henri CLOUZEAU (chacun dans l'éventualité où il n'était pas élu président), Daniel SOREAU. En séance, après l'élection du président, Nicolas BOCQUET a retiré sa candidature.

Résultat du vote : Daniel SOREAU : 18 voix, réélu; Henri CLOUZEAU : 10 voix; bulletins nuls : 3.

Election des vice-présidents :

Trois postes étaient à pourvoir. Avaient posé leur candidature : Henri BEGUE, Benoît COSSE, Simone MULOT, Claude POILEVEY.

Résultat du vote : Henri BEGUE : 30 voix, réélu; Benoît COSSE : 21 voix, élu; Claude POILEVEY : 18 voix, élu; Simone MULOT : 13 voix.

Election du Secrétaire Général :

Candidat : Jean REINACH

Résultat du vote : Jean REINACH : 31 voix, réélu.

Election du Secrétaire Général adjoint :

Candidat : Patrick MONTAMBAULT

Résultat du vote : Patrick MONTAMBAULT : 24 voix, élu.

Election du Trésorier :

Olivier de GONNEVILLE, ayant demandé à ne pas être renouvelé dans ses fonctions, Françoise REINACH, trésorière adjointe, était candidate.

Résultat du vote : Françoise REINACH : 31 voix, élue.

Election du Trésorier adjoint :

Candidat : Gabriel GUIBERT.

Résultat du vote : Gabriel GUIBERT : 25 voix, élu.

Election de la Rédactrice en chef du Bulletin :

Candidate : Paulette GAYRAL.

Résultat du vote : Paulette GAYRAL : 31 voix, réélue.

Election de la Rédactrice adjointe du Bulletin :

Candidate : Marie-Thérèse HERLEDAN.

Résultat du vote : Marie-Thérèse HERLEDAN : 31 voix, réélue.

Désignation des Chargés de mission :

Le Président a proposé un vote à main levée pour les chargés de mission qui, à l'exception de Colette LACHARME et de Claude POILEVEY, avaient demandé le renouvellement de leur mandat; Michel RIOTTOT ayant accepté de remplacer Colette LACHARME, la désignation de Henri CLOUZEAU, Simone MULOT et de Michel RIOTTOT a été acquise à l'unanimité. Il a été décidé d'étudier le remplacement de Claude POILEVEY, chargé de l'étude des permis de construire, lors du prochain Bureau.

DÉLÉGUÉS DE QUARTIER : RÉCENTES MODIFICATIONS

Il y a quelques mois, Philippe LANGER, délégué pour le quartier n°4 (cf plan des pages 7 et 8 du bulletin numéro 72), quittait Meudon. Gabriel GUIBERT, par ailleurs responsable du quartier n°10, avait bien voulu accepter de le remplacer; il en fut chaleureusement remercié. Au cours de la récente séance du Conseil d'administration du 24 octobre, la candidature, présentée par Simone MULOT, de Christophe SCHEUER demeurant 27 avenue de la Paix (tél : 45 07 22 31) a été acceptée à l'unanimité pour le quartier n°10. Bien entendu, Gabriel GUIBERT qui se voit soulagé du cumul qu'il assumait, conserve la responsabilité du quartier n°4 : Bas-Meudon - Montalets près duquel il réside (10 avenue Scribe). Par ailleurs, Claude RICHEZ, responsable du quartier n°6, a accepté d'assurer l'interim du quartier n°5, Christiane FOUCHER ayant souhaité être remplacée.

Paulette GAYRAL

INDEX DES PRINCIPAUX ARTICLES PUBLIÉS DANS LE BULLETIN DU COMITÉ DE SAUVEGARDE DES SITES DE MEUDON DE 1990 A 1995

A l'occasion de son 25ème anniversaire, en 1990, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon a publié un numéro spécial de son bulletin (n°72) dans lequel se trouvait un index des principaux articles parus depuis son origine. Notre actuel vice-président, Henri Bégué, qui en était l'auteur nous donne ici, pour les numéros 73 à 88 le premier complément de ce répertoire. Les lecteurs qui souhaiteraient se procurer le premier index, peuvent s'adresser à l'auteur au siège de l'association, 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon.

L'index inclut, dans le cadre des différentes rubriques, des informations parues dans les "Nouvelles brèves" et signalées par l'abréviation Nb qui suit le nom de l'auteur.

Certains articles peuvent être rapportés à plusieurs rubriques et figurent donc plusieurs fois dans l'index.

	Numéro de bulletin	Année
1 - ÉVOLUTION HISTORIQUE DES SITES		
• Les morcellements du domaine de la Marquise de Pompadour de 1825 au Bellevue actuel (H.Bégué)	73	1990
• Réflexions sur l'histoire du Château de Meudon (M.Jantzen : conférence du 24-10-1990)	75	1991
• Promenade à l'est : une grande muraille à découvrir (M.T.Herlédan)	88	1995
2 - CONNAISSANCE DES SITES		
• Le Bas-Meudon *deuxième partie* (H.Clouzeau)	73	1990
• Le Bas-Meudon *troisième partie* (D.Soreau)	74	1991
• Le site de Billancourt - Ile Seguin - Bas-Meudon (D.Soreau)	75	1991
• Réflexions sur l'histoire du Château de Meudon (M.Jantzen : conférence du 24-10-1990)	75	1991
• Propriété Hamelin (P.Gayral, Nb)	76	1991
• La maison Huvé au Bas-Meudon (M.T.Herlédan, J.Laumet)	77	1992
• Les maisons "Jean Prouvé" : jalon dans l'histoire de l'habitat (Cl.Guislain)	79	1992
• La propriété Hamelin (M.T.Herlédan)	81	1993
• Maison Hamelin : escalade dans le vandalisme (P.Gayral, Nb)	82	1993
• Le château de Bussière à Bellevue (P.Gayral, Nb)	82	1993
• A propos de la restauration du Petit Bellevue (P.Gayral, Nb)	84	1994
• Promenade à l'est : une grande muraille à découvrir (M.T.Herlédan)	88	1995
• Le gladiateur en péril (P.Gayral, Nb)	88	1995
• Un miniguide du patrimoine historique de Meudon (P.Gayral, Nb)	88	1995
3 - PROTECTION DES SITES		
• A propos du "Morcellement du Domaine de la Marquise de Pompadour" : "Comment préserver le caractère sylvestre des sites et l'aspect cohérent des constructions" (H.Bégué)	73	1990
• Inscriptions à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (P.Gayral, Nb)	73	1990
• L'inventaire général des monuments et richesses artistiques et son application à Meudon (A.Le Bas)	80	1993
• Les travaux de réfection de l'étanchéité des deux terrasses au dessus de l'Orangerie (Ph.Canac)	81	1993
• La création de zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (M.Jantzen)	84	1994
4 - PROTECTION DE LA NATURE		
• Inauguration du parc Gilbert Gauer (P.Gayral, Nb)	74	1991
• Forêt Propre : 10ème anniversaire (P.Gayral, Nb)	75	1991
• Visite de la forêt (P.Gayral, Nb)	75	1991
• Activités autour de la forêt (P.Gayral, Nb)	76	1991
• La forêt domaniale de Meudon et son aménagement (J.M.Ningre)	78	1992

	Numéro de bulletin	Année
• Quelques réflexions sur dix années d'opération "Forêt Propre" (L.Larré)	78	1992
• Nos forêts toujours menacées par la A 86 (Cl.Poilevey)	78	1992
• Visite du secteur forestier du Domaine de l'Observatoire (M.T.Herlédan)	79	1992
• Forêt Propre 1993 (C.Lacharme, Nb)	80	1993
• Forêt Propre 1993 (P.Gayral, Nb)	81	1993
• Sauvegarde des étangs de la forêt de Meudon et de leurs berges (C.Lacharme)	82	1993
• Le parc des Hautes-Rives du Val-de-Seine (D.Soreau)	83	1994
• Le plan vert régional : Meudon, site stratégique (D.Soreau)	84	1994
• Forêt Propre 1994 (C.Lacharme)	84	1994
• Visite de la forêt (C.Lacharme)	85	1994
• Quelques aspects de l'assainissement des eaux urbaines rapportés au Val-de-Seine (P.Gayral)	86	1995
• Recommandations préfectorales au sujet de l'environnement à Meudon	86	1995
• Avis du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon sur le projet de plan vert de l'Ile-de-France	86	1995
• Mobilisation pour l'objectif "Berges Propres" (P.Gayral, Nb)	86	1995
• Forêt Propre 1995 (C.Lacharme, Nb)	87	1995
• Visite du parc forestier de l'Observatoire (P.Gayral)	88	1995
5 - AMÉNAGEMENT DES SITES		
• Pour un musée des ballons à Chalais-Meudon : allocution de Audouin Dollfus	74	1991
• Avis du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon sur le rapport de M. Roullier concernant l'aménagement de la boucle de la Seine : Billancourt - Ile Seguin - Bas-Meudon	75	1991
• Z.A.C. des Montalets : Lettre à M. le Maire de Meudon (G.Ader)	75	1991
• Commentaires du Conservateur sur les travaux du domaine de Chalais-Meudon (P.Gayral, Nb)	74	1991
• Conclusion de l'enquête publique sur la Z.A.C. Rodin (P.Gayral, Nb)	74	1991
• Comment calculer la densité de la Z.A.C. Rodin (G.Ader)	75	1991
• Schéma directeur de l'Ile-de-France et Charte 92 (P.Gayral, Nb)	75	1991
• Avenir du Hangar Y (P.Gayral, Nb)	75	1991
• Val-de-Seine : deux faits nouveaux (P.Gayral, Nb)	75	1991
• V.R.G.S. : une préoccupation constante pour notre Comité (P.Gayral, Nb)	75	1991
• Charles Dollfus et le musée de l'Aéronautique (A.Dollfus)	77	1992
• Nouvelle étape pour le S.D.A.U. de l'Ile-de-France (P.Gayral, Nb)	77	1992
• Avis du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon sur le projet de Tram Val-de-Seine	79	1992
• Avis du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon sur "la Cité Bleue"	79	1992
• Aménagement de la partie nord de Meudon (J.M.Goublin, G.Ader, D.Soreau)	79	1992
• La destinée du Hangar Y (P.Gayral, Nb)	79	1992
• Hangar Y (P.Gayral, Nb)	80	1993
• Schéma directeur de l'Ile-de-France (P.Gayral, Nb)	80	1993
• Réflexions du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon sur l'aménagement du Bas-Meudon : synthèse par D.Soreau	81	1993
• Avis d'Environnement 92 sur le rapport d'étape de la Mission d'études du site de Billancourt	82	1993
• Avis du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon sur le rapport d'étape de la Mission d'études du site de Billancourt	82	1993
• Hangar Y : des échafaudages de bon augure (P.Gayral, Nb)	82	1993
• Révision du plan d'occupation des sols de Meudon : lettre au Maire de Meudon (G.Ader)	83	1994
• Esplanades Rodin (P.Gayral, Nb)	83	1994
• Un carrefour sensible (P.Gayral, Nb)	83	1994
• Avis du Comité de Sauvegarde des Sites sur le plan d'aménagement de la Z.A.C. "Les Montalets"	84	1994
• A propos de permis de construire (P.Gayral, Nb)	84	1994
• Du "réseau vert" des Isséens au parc des Hautes-Rives (P.Gayral, Nb)	84	1994
• Hangar Y (P.Gayral, Nb)	84	1994

	Numéro de bulletin	Année
• Audouin Dollfus : lauréat du prix Jules Janssen (P.Gayral, Nb)	84	1994
• A propos de la restauration du Petit Bellevue (P.Gayral, Nb)	84	1994
• Terrasse à l'Est et Hangar Y (P.Gayral, Nb)	85	1994
• Aménagements aux abords de l'église de Bellevue P.Gayral, Nb)	85	1994
• Z.A.C. des Montalets : feu vert (P.Gayral, Nb)	85	1994
• De l'aménagement du méandre de la Seine (D.Soreau)	86	1995
• Avis du Comité de Sauvegarde des Sites sur la révision du plan d'occupation des sols de Meudon	87	1995
• Un nouveau fleuron du domaine national de Meudon ouvert au public (P.Gayral, Nb)	87	1995
• Aménagement de la Promenade à l'est du Domaine National de Meudon (P.Canac)	88	1995
6.- LUTTE CONTRE LES NUISANCES		
• Opération Kangourou (P.Gayral, Nb)	79	1992
• Colloque sur les déchets ménagers (P.Gayral, Nb)	80	1993
• Déchets ménagers (P.Gayral, Nb)	83	1994
• Nos déchets en question (G.Ader)	85	1994
• Ile-de-France : une montagne de déchets urbains à collecter et à traiter (P.Cosson)	85	1994
• Les collectes sélectives dans les Hauts-de-Seine (M.Mercier)	85	1994
• L'élimination des déchets sur Meudon (H.Marseille)	85	1994
• Le consommateur face à ses déchets (R.Joubert)	85	1994
• L'opinion des Meudonnais sur les déchets ménagers (G.Ader)	85	1994
• La collecte des déchets des professionnels de la santé (G.Slosse)	85	1994
• Les fumées de la T.I.R.U. (G.Ader)	85	1994
• Hélicoptères (P.Gayral, Nb)	85	1994
• Quelques aspects de l'assainissement des eaux urbaines rapportés au Val-de-Seine (P.Gayral)	86	1995
• Une politique aberrante : l'utilisation de l'hélicoptère en Ile-de-France (Ch.Mitjavile)	87	1995
• Les déchets en question, il y a un an déjà (U.F.C.-Meudon)	87	1995
7 - ACTIVITÉS DU COMITÉ DE SAUVEGARDE DES SITES DE MEUDON		
• Compte rendu de l'enquête faite auprès des adhérents pour connaître les priorités d'action du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon (B.Bousser)	73	1990
• Diner dansant du 25ème anniversaire du Comité de Sauvegarde des Sites (P.Gayral, Nb)	74	1991
• Assemblée générale annuelle de 1991(P.Gayral, Nb)	74	1991
• Assemblée générale de février 1992 (P.Gayral, Nb)	77	1992
• Composition du Bureau du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon (1992-1995)	80	1993
• Assemblée générale de 1993 (P.Gayral, Nb)	81	1993
• Soirée dansante du 23 mars 1993 (P.Gayral, Nb)	81	1993
• Assemblée générale annuelle de 1994 (P.Gayral, Nb)	83	1994
• Soirée de Fête du Comité de Sauvegarde des Sites à l'Orangerie le 8 octobre 1994 (P.Gayral, Nb)	85	1994
• Assemblée générale annuelle de 1995 (P.Gayral, Nb)	86	1995
• Réponse du Maire aux questions posées aux candidats à l'élection municipale des 11 et 18 juin 1995 (H.Wolf)	88	1995
• Election du Bureau (P.Gayral, Nb)	88	1995
• Délégués de quartier : récentes modifications (P.Gayral)	88	1995
8 - ANALYSES BIBLIOGRAPHIQUES		
• *A propos de l'ouvrage du Professeur Louis Néel "Un siècle de physique"*: Un Meudonnais illustre raconte sa vie (R.Goublin)	79	1992
• "Le patrimoine des communes des Hauts-de-Seine" *Editions Flohic* (P.Gayral, Nb)	85	1994
• "Les paysages des Hauts-de-Seine" : revue Topos 92 du C.A.U.E. 92 (P.Gayral, Nb)	86	1995

	Numéro de bulletin	Année
9 - NOTICES NÉCROLOGIQUES		
• Adieu au Colonel Moraine (J.M.Goublin)	73	1990
• Francis Roux-Devillas (P.de Traverse)	74	1991
• François Watine (éloge à l'occasion du décès)	74	1991
• Pierre de Traverse (M.Jantzen)	79	1992
• Adieu à Léon Larré (Cl. Poilevey)	80	1993
• In memoriam : Roger Boullault (P.Gayral)	86	1995
10 - DIVERS		
• Prolongation du métro : ligne 13 (P.Gayral, Nb)	73	1990
• La population de Meudon en 1990 (G.Ader)	76	1991
• Un déraillement en gare de Meudon (P.Gayral, Nb)	77	1992
• La situation démographique en France et dans le Monde : conférence de G.Calot (G.Ader,Nb)	78	1992
• Les activités professionnelles des Meudonnais en 1990 (G.Ader)	80	1993
• Quelles relations entre l'évolution de la population et la construction neuve à Meudon (G.Ader)	80	1993
• Gare de Meudon : la déception (P.Gayral, Nb)	80	1993
• Une route du Colonel Moraine à Meudon (P.Gayral, Nb)	82	1993
• Christian Bénilan : nouvel Architecte des Bâtiments de France (P.Gayral, Nb)	82	1993
• La population de Meudon en 2015 (G.Ader)	84	1994
• Remise d'un prix (P.Gayral, Nb)	85	1994
• Conférence sur l'énergie (P.Gayral, Nb)	86	1995
• Stratégies énergétiques pour un développement durable (B.Dessus)	87 et 88	1995
• Index des principaux articles publiés dans le bulletin du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon de 1990 à 1995 (H.Bégué)	88	1995
• Administration du Domaine National : remaniements au sommet (P.Gayral, Nb)	88	1995

Henri BEGUE

POUR VOTRE AGENDA

Samedi 3 février 1996 à 15 heures

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(Une convocation sera envoyée en temps utile)

MICHEL DAMOUR
TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84

Le Crédit Mutuel
La banque et les assurances à la même adresse
22, RUE DE LA REPUBLIQUE, 92190 MEUDON - TEL. 46 26 39 13
Crédit Mutuel
une banque à qui parler

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ
Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques
Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements
L. WACQUANT

Tél. : 45.34.12.01
27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON

GARAGE RABELAIS
CITROEN MEUDON

MÉCANIQUE - TOLERIE
STATION SERVICE - VENTE

29-31, Boulevard des Nations-Unies
MEUDON - 46.26.45.50

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon. Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

20 francs

I.P.L. Malakoff - 47 36 29 45

Rédactrice en chef du bulletin : Paulette GAYRAL